

**PROJET DE RÉHABILITATION ENVIRONNEMENTALE DE  
 L'ANCIENNE CARRIÈRE LANDREVILLE À BOUCHERVILLE**

**COMPTE-RENDU DE LA RENCONTRE SPÉCIALE SUR LE  
 PROTOCOLE D'ENTENTE, 18 JUILLET 2019**

La réunion a débuté à 19h, à la salle de Mortagne de l'hôtel WelcomINNS au 1195, rue Ampère, de Boucherville. Les personnes présentes par secteur et représentativité sont les suivantes :

<b>Secteur le Boisé</b>	<b>Secteur chemin d'Anjou</b> Denis Chrétien Étienne Dorig Yannick Laflamme Alain Marquis Lisette Marquis Stéphane Masson Sylvain Matte Sylvain Milette Claudelle Perreault
<b>Secteur rue de Montbrun</b> Sébastien Paillé	<b>Secteur chemin de Touraine</b> Guy Boudreault Christiane Richard
<b>Organismes</b> Michel Bienvenu (CREM) Patrick Brissette (CREM) Marcel Comiré (Covabar)	<b>Sanexen</b> Nicolas Boudrault Jacques Dion Kevin Randall
<b>Représentants de la ville de Boucherville</b> Roger Maisonneuve	<b>Animation et prise de notes</b> Marie Beaubien Dominique Blanchard

La présentation PowerPoint utilisée en cours de rencontre se trouve à l'annexe 1.

**MOT DE BIENVENUE**

Mme Marie Beaubien souhaite la bienvenue aux participants et souligne que cette rencontre porte sur le protocole d'entente. M. Nicolas Boudrault, chargé de projets chez Sanexen, est présenté comme nouveau membre de l'équipe.

M. Jacques Dion remercie les participants de leur présence. Mme Beaubien présente le déroulement de la soirée :

19 h	Introduction
19 h 05	Points d'information
19 h 15	Protocole d'entente et échanges
20 h 15	Varia et prochaine rencontre

## POINTS D'INFORMATION

### Fermeture du chantier

Kevin Randall confirme que le chantier sera fermé pendant les vacances de la construction, soit du 20 juillet au 4 août. Trois employés seront sur place pour exécuter des travaux mineurs.

### Travaux mineurs

Les travaux mineurs consistent à faire du ménage dans les conteneurs et à effectuer de petites réparations sur le site. Le seul équipement utilisé, à l'occasion seulement, sera une pelle mécanique.

### Sols non conformes

Un client a livré des sols non conformes qui doivent être sortis du site à court terme. Ces sols, ou une partie de ceux-ci pourraient être transportés hors site pendant les vacances de la construction. Si c'est le cas, des voyages seront sortis du site à des heures raisonnables et Sanexen avisera les citoyens concernés du déroulement des travaux.

### Barrière automatisée

M. Randall indique que la barrière est maintenant fonctionnelle après avoir été réparée au début de juillet. M. Randall demande de l'aviser si des cartes magnétiques ne fonctionnent pas. Au retour des vacances, à compter du 4 août, la barrière restera ouverte pendant les heures d'opération, soit de 7 h à 17 h les jours ouvrables. Cette façon de faire permettra d'éviter les refoulements sur le chemin d'Anjou pendant les périodes de pointes. Un signaleur sera en fonction à l'entrée du site de CRS pour faire respecter l'impasse routière sur le chemin d'Anjou et assurer la circulation locale seulement.

### Échantillonnage de l'eau

Un échantillonnage des puits d'observation sur le site ainsi que des puits artésiens sera effectué en août. Sanexen n'a pas encore reçu du laboratoire les résultats des échantillonnages des puits d'observation de mai. Un problème avec le laboratoire responsable du mandat d'analyse est à l'origine du délai. Par ailleurs, il semble que les résultats des échantillonnages pris par le MELCC<sup>1</sup> notamment chez les citoyens sont conformes.

Avant de passer au protocole d'entente, Mme Beaubien demande aux participants s'ils ont d'autres commentaires ou points particuliers à soulever.

## PROTOCOLE D'ENTENTE

### Éléments de contenu

Marie Beaubien indique que la diapositive 6 reprend les têtes de chapitre qui seront présentées par M. Jacques Dion.

M. Dion rappelle que l'élaboration du protocole fut un processus assez long et que Sanexen est très heureuse d'être arrivée à une entente avec la ville de Boucherville.

Comme dans tout protocole, une mise en situation par une suite d'**attendu que** est faite. Ces derniers résument l'historique, le contexte et les raisons qui ont mené au protocole d'entente. On y retrouve le plan de réhabilitation déposé en 2015, la cession du site, le maintien du niveau de la qualité de vie et la sécurité de la population avoisinante, l'échéancier des travaux, la topographie du site et l'obtention des autorisations du MELCC.

---

<sup>1</sup> Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les Changements climatiques

## Obligations du maître d'œuvre

M. Dion présente les obligations de Sanexen.

### *Communications de documents*

Sanexen s'engage à fournir tous les documents relatifs au projet de réhabilitation à la Ville. Le 31 mars de chaque année, Sanexen doit fournir à la Ville un rapport annuel, sur l'état d'avancement des travaux de réhabilitation signé par un professionnel qualifié. Ce rapport sera déposé sur le site Internet sous peu.

Dans les 90 jours suivant la fin des travaux, Sanexen doit fournir à la Ville l'attestation finale de conformité du projet, signée par un professionnel inscrit sur la liste des experts.

### *Comité de vigilance*

Le comité de vigilance doit se réunir en fonction des besoins à une fréquence minimale d'au moins quatre fois la première année et deux fois par année (au printemps et à l'automne) jusqu'à la fin des travaux de réhabilitation. Les procès-verbaux des rencontres du comité sont remis aux membres du comité et disponibles sur le site Internet.

### *Informations et signalements*

Sanexen s'engage à accuser réception de toute demande de renseignement ou de signalement dans un délai d'un jour ouvrable et à assurer un suivi des appels et courriels dans un délai raisonnable à compter de leur réception. Sanexen devra faire rapport, lors de chaque réunion du comité de vigilance, de la date, de l'origine, de la nature et du délai des signalements ou demandes d'information reçues, de même que des mesures de correction ou de suivi jugées appropriées qui ont été effectuées.

### *Rencontres avec les propriétaires*

Sanexen doit rencontrer, à au moins une reprise, les propriétaires des résidences identifiées à l'annexe 7 du protocole.

### *Inspection des résidences*

Sanexen doit faire inspecter, à ses frais et par une firme spécialisée, l'inspection des résidences identifiées à l'annexe 6 du protocole. Ces inspections sont sujettes à une approbation écrite préalable des propriétaires concernés tant à ce qui a trait à leur existence qu'à leur étendue. De plus, Sanexen doit effectuer, à ses frais, l'échantillonnage et l'analyse chimique des eaux des puits des résidences identifiées à l'annexe 6 jusqu'au 31 décembre 2019, après quoi la ville de Boucherville assurera cet échantillonnage. Une copie de chaque rapport sera transmise au propriétaire de chaque résidence et une copie de ces rapports sera transmise à la ville.

### *Mesures du niveau des eaux souterraines*

Sanexen devra effectuer le relevé périodique des piézomètres situés au pourtour du site et identifiés à l'annexe 8 du protocole et fournir à la ville une copie de certificats analytiques. Les relevés des piézomètres se feront trois fois par année.

### *Suivi de la qualité de l'eau des puits artésiens.*

Sanexen a mis en place un exutoire équipé d'un débitmètre qui permet la mesure instantanée du débit du rejet au fossé. L'exutoire est conçu de façon à ne pas permettre l'écoulement gravitaire de l'eau de la carrière au fossé au-delà du débit prescrit par la réglementation municipale. Sanexen doit faire analyser, à ses frais, la qualité de l'eau de la carrière rejetée au fossé et fournir à la ville une copie des certificats analytiques provenant d'un laboratoire agréé par le MELCC et signée par un chimiste.

### *Accès au site*

L'accès au site aux fins d'importation ou exportation de matériaux s'effectue uniquement durant la réalisation des travaux de réhabilitation, entre 7 h et 17h, lundi au vendredi. Le site sera fermé pour importation de matériaux, deux semaines durant la période des Fêtes correspondant aux semaines de congé scolaire, les deux semaines des vacances de la construction et les jours fériés statutaires.

### *Bruit et autres nuisances potentielles*

Sanexen doit prendre les mesures nécessaires afin de respecter la réglementation municipale applicable en matière d'impacts pouvant être causés par le bruit et autres nuisances.

### *Participation financière au prolongement de l'aqueduc municipal*

La participation financière de Sanexen est de 50% des coûts des travaux de prolongement du réseau d'aqueduc après déduction de toute subvention reçue des autorités gouvernementales jusqu'à une contribution maximale de 433 333,33\$. Les travaux incluent les éléments suivants :

- L'installation de l'aqueduc sur une partie du chemin d'Anjou, soit à partir de la rue De Montbrun jusqu'au 1000, chemin d'Anjou.
- Des entrées de service seront aménagées à la limite de l'emprise et des propriétés privées : trois sur la rue De Montbrun et six sur le Chemin d'Anjou.
- La remise en état de la chaussée à l'endroit où sera installé l'aqueduc et le pavage sur la largeur et la longueur totale du chemin d'Anjou, entre le 950 et le 1000.

M. Randall montre le plan de l'aqueduc inclus dans le protocole. Un tronçon de 700 mètres sera relié à deux fins de lignes.

### *Topographie*

Sanexen s'engage à présenter au MELCC une modification du Plan de réhabilitation pour inclure l'aménagement topographique suivant :

- Une hauteur maximale est de 16 mètres.
- Un plan d'eau de 46 000m<sup>2</sup>. Sanexen octroiera un contrat à une firme spécialisée dans le domaine afin de déterminer la profondeur optimale du plan d'eau.

- La végétalisation d'une partie du sol sur le site pour contrer la prolifération de plantes indésirables et prévenir l'érosion du sol.
- Toute modification de la topographie est conditionnelle à :
  - L'approbation du MELCC de la modification du plan de réhabilitation;
  - Ce que le réaménagement soit géotechniquement réalisable sans coût additionnel. Sanexen mandatera une firme spécialisée qui l'accompagnera tout au long des travaux;
  - Une collaboration Ville et Maître d'œuvre afin de convenir de la topographie optimale;

#### *Durée des travaux de réhabilitation*

Sanexen s'engage à réaliser les travaux de réhabilitation dans les meilleurs délais possible, entre 5 et 7 ans.

#### *Réhabilitation du site*

Sanexen convient de réhabiliter le site conformément au plan de réhabilitation et conformément à toutes les demandes de modifications qui seront approuvées par le MELCC au cours des travaux.

Questions	Réponses
Sur la carte que vous nous avez présentée, la butte semble empiéter sur le lac. On croyait que la butte ne servait qu'à encapsuler l'ancien dépotoir.	La partie contaminée est aussi présente sous l'eau. La butte couvre donc la partie contaminée sous l'eau jusqu'aux petites îles.
Quelle sera la profondeur du lac?	La profondeur devrait être d'environ deux mètres, mais cela reste à être validé par une firme spécialisée.
À quoi va servir ce lac?	Il n'y aura pas de baignade, mais il pourrait y avoir d'autres activités nautiques telles que du canot et du kayak, cela sera à la discrétion de la ville. Le lac sera deux fois plus grand que le bassin Vincent d'Indy.
Compte tenu du nombre de jeunes enfants dans les environs, n'aurait-il pas été préférable de développer des aires de sport de balles ou autres ? Un plan d'eau exige plus de sécurité.	Plusieurs citoyens ont spécifiquement demandé un plan d'eau et la ville a exigé une modification au plan de réhabilitation à cet effet.
La faune et la flore du secteur sont affectées.	La faune et la flore se régénéreront, notamment grâce au plan d'eau.
Si le plan est refusé par le MELCC, qu'arrivera-t-il au protocole entente?	Il serait étonnant que le ministère refuse, s'il n'y a pas d'impact sur l'environnement. Le ministère est au fait de notre concept modifié et nous n'avons pas eu de réactions négatives. Le contrat qui sera donné à la firme spécialisée en géotechnique est un aspect positif du projet. Les gens du MELCC suivent le

	dossier depuis quelques années, ils sont au courant de son évolution. Généralement, le ministère est attentif à la position des villes lorsqu'une telle demande est formulée et, avec le protocole d'entente signé, cela devrait être un point favorable dans l'étude du dossier.
--	---

## Obligations de la ville de Boucherville

M. Roger Maisonneuve présente les obligations de la ville.

### *Comité de vigilance*

La ville s'engage à assigner un représentant au comité de vigilance pendant toute la durée des travaux.

### *Assistance et collaboration*

La ville s'engage à offrir sa pleine collaboration et toute l'assistance à Sanexen notamment dans le cadre de toute demande formulée à l'endroit de toute autorité gouvernement et paragouvernemental. Plus particulièrement, la ville s'engage à assister Sanexen dans ses démarches visant à obtenir l'approbation du MELCC afin d'obtenir les modifications du Plan de réhabilitation requise pour permettre le respect des modalités du protocole.

### *Prolongement du réseau d'aqueduc*

La ville s'engage à réaliser les travaux du prolongement du réseau d'aqueduc dans les meilleurs délais. La ville n'a pas de contrôle sur le ministère, mais le dossier suit son cours. La ville souhaite installer l'aqueduc au printemps 2020.

Suite aux travaux de réhabilitation, les éléments suivants obligatoires dans le plan de réhabilitation seront pris en charge par la ville.

- L'aménagement paysager, l'aménagement d'un parc et son entretien
- L'entretien du système de pompage (si requis) et de traitement des biogaz
- Le suivi environnemental (eaux et biogaz)

L'entretien du plan d'eau afin d'en assurer la qualité.

Questions	Réponses
Dans le protocole, il est indiqué que les travaux du prolongement du réseau d'aqueduc seront effectués avant 31 décembre 2019.	Il est plutôt écrit dans les meilleurs délais. Le 31 décembre 2019 fait référence à la date où il incombera à la ville de Boucherville de prendre en charge les échantillonnages des puits artésiens jusqu'au moment de l'installation de la conduite d'aqueduc.

<p>En page 6, on peut lire la date du 31 décembre 2019.</p>	<p>Le 31 décembre 2019 fait référence à la date à partir de laquelle la ville de Boucherville prendra en charge les échantillonnages des puits artésiens du voisinage jusqu'au moment de l'installation de la conduite d'aqueduc.</p>
<p>Que représente le coût des travaux partagé à 50/50?</p>	<p>Les coûts sont présentement estimés à 878 000\$. Les coûts peuvent varier en fonction de la géologie du sol.</p>
<p>Si le gouvernement ne participa pas aux coûts de l'aqueduc, qu'arrivera-t-il ?</p>	<p>Il n'y a plus de subventions gouvernementales associées à l'installation d'une conduite d'aqueduc.</p>
<p>Pourquoi installer un aqueduc ?</p>	<p>C'est une question de gestion du risque étant donné la présence de résidences en aval hydraulique du site.</p>
<p>Le MELCC exige la réhabilitation du site, mais ne veut pas donner de subventions pour l'aqueduc.</p>	<p>Le gouvernement a répondu que la ville avait déjà reçu des subventions dans le cadre d'autres programmes également disponibles pour toutes les municipalités. La ville souhaitait une subvention spécifique pour l'installation de l'aqueduc dans le cadre du projet de réhabilitation de la carrière CRS.</p>
	<p>M. Michel Bienvenu, membre du conseil d'administration du CREM<sup>2</sup>, ajoute que son organisation a tenté d'obtenir des subventions du Fonds de la taxe d'essence et de la Fédération canadienne des municipalités. Le CREM a fait valoir qu'une entreprise privée mettait le tiers des coûts, mais sans succès.</p>
<p>À la rencontre nous annonçant la transformation du chemin d'Anjou en impasse, le prolongement du réseau d'aqueduc devait être fait sur toute la longueur du chemin d'Anjou. Je crois que cet engagement est même enregistré. Aujourd'hui, on se retrouve sans aqueduc et avec des camions.</p>	<p>Il n'y a jamais eu d'engagement ferme de la Ville d'installer l'aqueduc sur toute la longueur du chemin D'Anjou.</p> <p>Il s'est avéré que les coûts du prolongement de l'aqueduc étaient plus élevés que prévu et qu'en plus, la subvention du gouvernement n'était plus au rendez-vous.</p> <p>Rappelons que vous avez droit à des compensations de la part de Sanexen pour couvrir les inconvénients liés au camionnage.</p>
<p>La ville a investi 600,000\$ pour de beaux trottoirs et des sentiers dans le secteur du Boisé alors que sur le Chemin d'Anjou on n'a pas le réseau d'aqueduc sur toute sa longueur. De petites municipalités ont un système d'aqueduc sur tout leur territoire. Une ville comme</p>	<p>Sans être au fait de tous les détails, la ville est satisfaite du résultat des ententes que Sanexen a convenu avec les citoyens.</p> <p>Les coûts du prolongement du réseau d'aqueduc sur tout le chemin d'Anjou ont été calculés. La décision a été prise d'arrêter au 1000 chemin d'Anjou.</p>

<sup>2</sup> Conseil régional de l'environnement de la Montérégie

Boucherville devrait offrir un réseau d'aqueduc à tous ses citoyens.	
--	--

## Autres éléments.

M. Dion présente les autres éléments du protocole.

### *Volume de matériaux importés*

Sanexen et la ville conviennent que le volume de matériaux importés sur le site aux fins de réhabilitation environnementale sera de 2 500 000 m<sup>3</sup>.

### *Plan de transport*

Sanexen s'engage à informer les camionneurs entrant et sortant du site de respecter le trajet présenté à l'annexe 11 du protocole la vitesse établie. Sanexen s'engage à interdire l'accès au site aux camionneurs qui ne respectent pas ce trajet après 2 avertissements. Advenant que ce trajet ne puisse être utilisé par les camions en raison des travaux de prolongement du réseau d'aqueduc ou de réparation du chemin d'Anjou, un chemin de circulation alternatif et temporaire devra être convenu entre Sanexen et la ville.

### *Chemin d'Anjou*

Sanexen s'engage à prendre en charge les travaux liés à l'entretien de l'ensemble du chemin d'Anjou pendant toute la durée des travaux. Ces travaux incluent :

- L'entretien de la chaussée relié aux travaux de réhabilitation, sa propreté et l'épandage d'abat poussière au besoin;
- Le déneigement et l'épandage d'abrasifs durant la saison hivernale, même en dehors des heures d'opération du site;
- Le nettoyage des fossés.

La barrière automatisée a été mise en place par Sanexen, à ses frais. Elle appartiendra à Sanexen pendant la durée des travaux qui devra l'entretenir. La barrière sera cédée telle quelle à la ville à la fin des travaux et celle-ci sera dès lors responsable de son entretien.

Les travaux de réhabilitation sont sujets à l'obtention des autorisations, certificats et permis préalables nécessaires du ministre, d'Hydro-Québec, du MELCC et de tout autre ministère provincial ou fédéral, le cas échéant.

Les autres éléments contenus dans le protocole sont de nature plus juridique :

- *Les droits et recours* en cas de non-respect du protocole;
- *Les procédures judiciaires*. Un règlement hors cour relativement à la poursuite contre la ville sera déposé à la signature du protocole;
- *Indemnisation*. Sanexen s'engage à tenir la ville indemne de toute réclamation;
- *Cession*. Sanexen ne pourra céder le présent contrat de réhabilitation sans l'autorisation préalable de la ville.
- *Promesse de cession*. L'entrée en vigueur du présent protocole est conditionnelle à la signature par Les Carrières Rive-Sud inc. d'une promesse de cession du site à la ville.
- Le protocole entre en vigueur aujourd'hui, le 18 juillet 2019.

Questions	Réponses
Que signifie la remise en état du chemin à la fin des travaux?	Sanexen a l'obligation d'entretenir le chemin d'Anjou. Les conditions du printemps dernier ne devraient normalement pas se reproduire. À la fin des travaux, il s'agit de paver le chemin d'Anjou dans son ensemble, après avoir réparé toutes les sections ayant été endommagées.
Les sections non réparées cette année vont défoncer au printemps prochain.	D'autres sections sont à faire. Au besoin et pendant quelques semaines, la circulation sera déviée par un chemin alternatif, pour faire les réparations qui s'imposent. Le chemin a été drainé, conséquemment, on s'attend à moins de dommages dans les mois à venir.
Est-ce que l'approche de réparations à la pièce ne coûte pas plus cher?	Sanexen doit tenir compte les coûts de réfection du chemin alors dans son ensemble sur 5 à 7 ans. L'idée est de ne pas refaire les travaux structurels deux fois au même endroit.
Les travaux de fondation ne seraient-ils pas mieux protégés si le chemin était asphalté?	Il n'y a pas de garanties que si le chemin était asphalté maintenant, les travaux seraient mieux protégés.  Les obligations sont que, à la fin des travaux, le chemin d'Anjou soit remis en bon état et pavé.
Est-ce que la demande de modifications du plan de réhabilitation auprès du MELCC risque de retarder les travaux?	Sanexen n'entrevoit pas de retard dans les travaux dans l'attente de l'approbation du ministère.
La décision de l'aqueduc a été prise sans l'argent du gouvernement. Avez-vous besoin de l'approbation du MELCC pour faire les travaux d'aqueduc ?	Oui, le MELCC doit donner son accord sur tout ce qui concerne la gestion de l'eau dans une municipalité. La ville de Boucherville invite à appeler au service hydrique du MELCC pour accélérer le dossier.
Sanexen va-t-elle semer un mélange de plantes sur la butte?	Oui, une combinaison de graminées pour prévenir l'érosion et la prolifération de plantes indésirables.

### **VARIA ET PROCHAINE RENCONTRE**

La prochaine rencontre aura lieu à l'automne. Marie Beaubien demande si certains sujets intéressent les membres du comité.

Un participant suggère de présenter les résultats des analyses d'eau depuis le début du projet. À partir de l'historique d'un an, des comparaisons pourraient être faites avec les normes de qualité de l'eau. Ce sujet pourrait être traité en même temps que l'état d'avancement des travaux.

À l'automne, Sanexen pourra aussi présenter le profilage géotechnique final.

<b>Questions</b>	<b>Réponses</b>
On n'a jamais pensé passer 7 ans sur le gravier et, en plus, sans l'aqueduc.  L'abat poussière récemment utilisé colle sous les semelles. Le chlorure de magnésium serait meilleur et moins collant.	Certaines vérifications seront faites sur les types d'abat-poussière.
Peut-être que les sections du chemin devant nos entrées pourraient être pavées ?	Sanexen prend en considération cette intervention.

La prochaine rencontre aura lieu à l'Hôtel Imperia au 1550, boul. de Montarville à Boucherville.

La rencontre se termine à 20h25

## ANNEXE 1



**CRS**   
RÉHABILITATION  
ENVIRONNEMENTALE  
— MAÎTRE D'OEUVRE —

**SANEXEN**  
SERVICES ENVIRONNEMENTAUX INC.

**Comité de vigilance  
18 juillet 2019**



**SANEXEN**  
SERVICES ENVIRONNEMENTAUX INC.

### Déroulement de la soirée

19 h 00	Introduction
19 h 05	Points d'information
19 h 15	Protocole d'entente et échanges
20 h 15	Varia et prochaine rencontre
20 h 30	Fin de la rencontre

# 1. Points d'information



**CRS**   
RÉHABILITATION  
ENVIRONNEMENTALE  
— MAÎTRE D'OEUVRE —

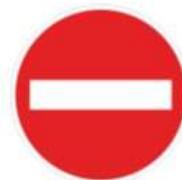
**SANEXEN**  
SERVICES ENVIRONNEMENTAUX INC.

# 1. Points d'information

**SANEXEN**  
SERVICES ENVIRONNEMENTAUX INC.

- Fermeture du chantier : 20 juillet au 4 août inclusivement
- Travaux mineurs – site et Chemin D'Anjou
- Barrière automatisée
- Abat-poussière et niveleuse
- Échantillonnage de l'eau – août 2019

**VÉHICULES  
AUTORISÉS  
SEULEMENT**



**IMPASSE**

**CRS**   
RÉHABILITATION  
ENVIRONNEMENTALE

4

## 2. Protocole d'entente



**CRS**   
RÉHABILITATION  
ENVIRONNEMENTALE

— MAÎTRE D'OEUVRE —

**SANEXEN**  
SERVICES ENVIRONNEMENTAUX INC.

## 2. Protocole d'entente

**SANEXEN**  
SERVICES ENVIRONNEMENTAUX INC.

### Éléments de contenu du protocole

- |   |  |
|---|--|
| <ul style="list-style-type: none"><li>• Attendus que : <i>mise en contexte</i></li><li>• Objet du protocole</li><li>• Obligations du maître d'œuvre</li><li>• Obligations de la Ville de Boucherville</li><li>• Volumes de matériaux importés</li><li>• Plan de transport</li><li>• Chemin d'Anjou</li><li>• Barrière automatisée</li></ul> | <ul style="list-style-type: none"><li>• Autorisations préalables</li><li>• Suivis post-travaux de réhabilitation</li><li>• Droits et recours</li><li>• Procédures judiciaires</li><li>• Indemnisation</li><li>• Cession (contrat – site)</li><li>• Entrée en vigueur</li></ul> |
|---|--|

6

### Attendu que...

- Lots ciblés, historique/carrière
- Plan de réhabilitation 2015
- Cession du site
- Mesures - qualité de vie
- Échéancier 10 à 7 ans
- Topographie du site
- Protocole d'entente



7

### Obligations du maître d'oeuvre...

- Communication de documents
  - *Documents disponibles*
  - *Attestation de conformité*
- Comité de vigilance
  - *2 x par année minimalement*
  - *Comptes rendus*
- Informations et signalements
  - *Traitement diligent*
  - *Partage de l'information (comité de vigilance)*
- Rencontres avec les propriétaires (chemin d'Anjou)



8

### Obligations du maître d'oeuvre...

- Inspections des résidences (*adresses à l'annexe 6*)
- Suivi de la qualité de l'eau des puits artésiens (*adresses à l'annexe 7*)



9

### Obligations du maître d'oeuvre : éléments du plan de réhabilitation

- Mesures du niveau des eaux souterraines (*relevés des piézomètres 3x/an*)
- Mesures de la qualité de l'eau (*bassins et exutoire*)
- Accès au site (*7 h – 17 h, Fêtes, congés fériés, vacances de la construction*)
- Bruits et autres nuisances potentielles

#### Les mesures de réduction des nuisances potentielles

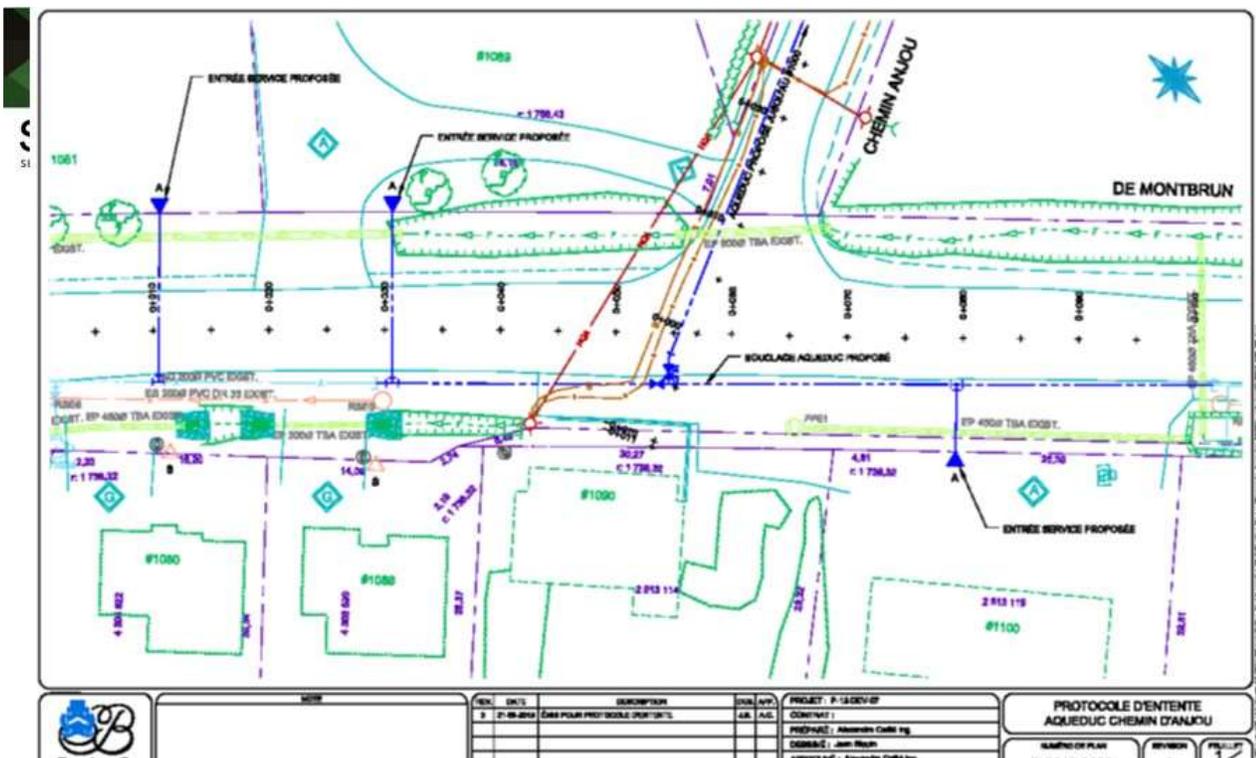


10

### Obligations du maître d'oeuvre...

- Participation financière au prolongement du réseau d'aqueduc (50% jusqu'à 433 333,33 \$)
  - Jusqu'au 1000, chemin d'Anjou
  - Entrées de service De Montbrun (3) et Chemin d'Anjou (6)
  - Remise en état de la chaussée et pavage

11



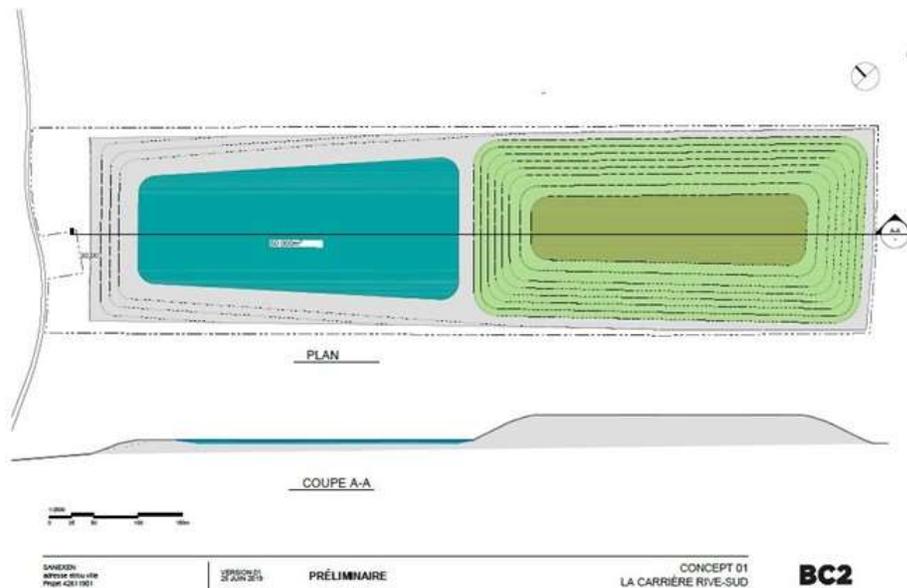
### Obligations du maître d'oeuvre...

- Élévation maximale 16 mètres
- Plan d'eau 46 000 m<sup>2</sup>
- Végétalisation (*prolifération de plantes, érosion*)

Toutes modifications conditionnelles à :

- *Approbation MELCC*
- *Faisabilité géotechnique*
- *Collaboration Ville et Maître d'oeuvre*

13



14

### Obligations du maître d'oeuvre... (suite et fin)

- Durée des travaux de réhabilitation 5– 7 ans
- Réhabilitation du site conformément au plan de réhabilitation



15

### Obligations de la Ville de Boucherville...

- Comité de vigilance (présence)
- Assistance et collaboration
- Prolongement du réseau d'aqueduc dans les meilleurs délais
- Post-travaux de réhabilitation
  - *L'aménagement paysager, l'aménagement d'un parc et son entretien*
  - *L'entretien du système de pompage (si requis) et de traitement des biogaz*
  - *Le suivi environnemental (eaux et biogaz)*
  - *L'entretien du plan d'eau afin d'en assurer la qualité.*



16

### Autres éléments...

- Volumes de matériaux importés
  - 2 500 000 m<sup>3</sup>
- Plan de transport
  - *Accès, vitesses, alternatives*
- Chemin d'Anjou
  - *Entretien, propreté*
  - *Déneigement, épandage*
  - *Nettoyage fossés*
- Barrière automatisée
- Autorisation du MELCC nécessaire pour certains éléments du protocole



17

### Autres éléments... (suite et fin)

- Droits et recours (*en cas de non-respect*)
- Procédures judiciaires (*annulation poursuite intentée*)
- Indemnisation (*Ville indemne de toute réclamation*)
- Cession (*contrat*)
- Promesse de cession (site)
- Entrée en vigueur (*signatures*)

18



**SANEXEN**  
SERVICES ENVIRONNEMENTAUX INC.

## Varia et prochaine rencontre

19